

QUATORZIÈME SIÈCLE.

1316.

ORDRE de Notre-Dame de Montesat. (ESPAGNE.)

L'EXTINCTION des Templiers avoit fait un vide en Espagne, dont les Maures pouvoient profiter. Pour le remplir, du moins dans ses Etats, Jacques II, roi d'Arragon, crée un nouvel ordre en 1316. Cet ordre établi dans la ville de Montesat, en prend le nom. Il est confirmé la même année par le pape Jean XXII, sous la règle de saint Benoît, et doté, du consentement de ce pontife, avec les biens que les Templiers possédoient dans le royaume de Valence. Mais comme ses premiers chevaliers avoient été tirés de l'ordre de Calatrava, il reste dans la dépendance de cet ordre et soumis à sa juridiction.

En 1399, il s'accroît des biens d'un ordre de Saint-Jacques d'Alfama, fondé vers 1201, au diocèse de Tortose, et sur lequel on n'a pas de détails.

A la mort de son quatorzième grand-maître ; les rois d'Espagne en devinrent , dans la personne de Philippe II , administrateurs perpétuels et grands-maîtres.

Les chevaliers portent une croix rouge pleine sur un habit blanc. Page 107, pl. VII, n° 1.

1319.

ORDRE *de Christ.* (PORTUGAL.)

On dispute sur l'origine de cet ordre. Un savant portugais, M. Corrêa , prétend qu'il est un rejeton , et le seul rejeton de l'ordre des Templiers ; et il établit si bien cette opinion dans un mémoire aussi bien écrit que bien raisonné , que je crois qu'il seroit difficile de ne pas l'adopter (1). On en pourra juger par le précis qu'on va lire.

(1) Cet excellent mémoire , écrit en français et d'un style qui feroit honneur à nos meilleurs écrivains , se trouve dans les Archives littéraires de l'Europe, n° 20.